

Dans l'enseignement privé : « Une mission délicate »

Comme dans l'enseignement public, les AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) sont affectés à l'enseignement privé sous contrat, par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). « **Nous travaillons en étroite collaboration avec la DSDEN**, confirme Laurent Lechapelays, directeur diocésain de l'enseignement catholique de la Manche. **Donc nous avons les mêmes soucis pour trouver des AESH que dans le public. C'est une mission très délicate.** »

Pour aider à la gestion et à la prise en charge des besoins des élèves en situation de handicap, l'enseignement catholique de la Manche fait le lien, grâce au travail de trois professeurs référents, répartis du nord au sud du département. « **Notre rôle est de coordonner le suivi de scolarisation des élèves qui ont une reconnaissance de handicap** », résume Odile Lacroix, référente basée à Carentan.

« La notion d'école inclusive progresse »

Tous les trois gèrent « **environ 450 situations, qui ne requièrent pas toutes un AESH. Il y a des élèves qui sont dans un dispositif Ulis, certains sont suivis par des aides de soin qu'on appelle Sessad** (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile), **d'autres ont besoin de matériel adapté.** »

Et, malgré la difficulté de recrutement d'AESH, Odile Lacroix reste optimiste : « **Ce qui progresse beaucoup, et j'en suis témoin d'année en année, c'est cette notion d'école inclusive. C'est généralisé dans le primaire depuis longtemps, mais on sent que ça prend de plus en plus d'importance dans le secondaire, au collège et au lycée.** »

Soizic ROBET.



Les AESH manquent, dans l'enseignement privé ou dans le public. Archives Ouest-France